L'ABEILLE.

Paraissant tous les jours, par P. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS:
Lundi, 15 Décembre 1828.

France.

On écrit de Rochefort, le 5 Octobre :

" Les travaux sont en grande vigueur dans notre port ; une nouvelle levée de cinq cents ouvriers vient d'être demandée pour achever les bâtimens en construction, qui sont : les vaisseaux *le Comte d'Artois*, de 120 canons, commencé il y a dix-huit mois, et dont le travail est évalué aux 18,24es ; le vaisseau de 120 canons, commencé il y a onze ans, et dont le travail est évalué aux 14,24es ; le *Lis*, de 100 canons, commencé il y a cinq ans, évalué aux 8,24es ; *le Turenne*, de 100 canons, commencé il y a dix huit mois, evalué aux 4,24es ; *le Duguesclin*, de 90 canons, commencé il y a trois ans, évalue au 8,24es ; *l'Inflexible*, de 90 canons, commencé il y a dix-huit mois, évalué aux 4,24es ; les frégates *la Pomone*, de 64, commencée il y a trois ans, évalué au 5,24es ; *la Niobe*, de 50 canons, commencée il y dix-huit mois, évalué aux 4,24es ; *la Gloire*, de 50 canons, commencée il y a dix-huit mois, évalué aux 4,24es ; la corvette *la Thisbé*, de 30 canons, commencée il y a quatre mois, évalué aux 4,24es ; le brick *le d'Assas*, de 26 canons, commencé il a six mois, évalué aux 6,24es ; le bateau à vapeur *le Phinx*, de la force d'une frégate de 60 canons, commencé il y a trois mois ; l'ordre a été donné de l'achever de suite, et de l'armer en guerre. Les bâtimens en radoube sont : le ponton *le Flibustier*, dans le bassin n. 1 ; la flûte *la Meuse*, dans le bassin n. 2 ; le bateau à vapeur *le Rapide*, dans le bassin de la vieille darse."

Les bâtimens suivans sont armés en commission à Brest : le vaisseau rasé *la Guerrière* ; *le Marengo*, vaisseau de 74 ; le brick *le Génie* ; les corvettes de charge *la Nièvre*, *le Bayonnais*, *la Marne*, *la Charente*. Il règne beaucoup d'activité à l'arsenal.

—On assure, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, que notre préfet, qui est de retour de Paris depuis le 10 Octobre, repartira de nouveau dans huit jours pour se rendre à Saint Domingue, chargé d'une mission par le gouvernement.

(Extrait du Phare.)

Paris, 10 Octobre.

MONSIEUR LE REDACTEUR.

Le gouvernement s'est long-tems occupé d'une proposition faite par Haïti, pour la liquidation des dettes de cette république envers la France. Il paraît certain aujourd'hui qu'une négociation va s'ouvrir immédiatement à cet effet.

Cette circonstance, si favorable à tous les intérêts, me porte à différer le tirage de la 3e. série du l'emprunt, qui devait avoir lieu demain 1er Octobre.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre journal, afin que le public partage les espérances qu'il est permis de concevoir de cette heureuse détermination du gouvernement.

Agréez, &c. J. LAFFITTE.

Les dépêches de Morée, du 26 septembre, annoncent que l'évacuation d'Ibrahim commence. La Seconde division de l'armée égyptienne partait sous escorte. Des transports ont été fournis par l'amiral de Rigny pour faciliter l'évacuation. Le général Maison campe autour des places de la Messénie.

Les Turcs paraissent disposés à suivre l'exemple des Egyptiens à abandonner la Morée. Le 25, 5 à 600 Turcs sont partis pour la Roumélie.

(Moniteur des Chambres)

La *Gazette universelle de Lyon* dit qu'on lui écrit de Paris ce qui suit :

"De fréquentes assemblées ont lieu à l'archevêché ; les évêques de Chartres, d'Evreux, de Troyes, d'Orléans et d'autres prélats y assistent régulièrement. C'est, dit-on, assure-t-on, qu'une décision sera prise sur ce grave sujet : on attend cet événement avec une grande anxiété.

"Il est toujours question de la nomination d'un président du conseil. On dit que ce sera M. de la Ferronnays, que l'on attend de Carlsbad, ou M. de Martignac."

Egypte.

Notre correspondance d'Alexandrie (Egypte) nous donne des détails forts singuliers sur la convention conclue avec le pacha pour l'évacuation de la Morée.

Du 14. — Le fameux traité avec le pacha est enfin signé. Le résultat de ces négociations est que ce n'est pas lui qui capitule, mais bien les puissances alliées : la Morée sera évacuée par Ibrahim-Pacha, mais on laissera dans les places 1500 soldats égyptiens, qui, avec trois ou quatre du pays qui sont à la suite, 500 soldats turcs, formeront une garnison de 5,000 hommes que notre pacha s'oblige d'approvisionner pour 14 ou 15 mois. Il y a déjà 35 bâtimens de transports chargés de comestibles et de bouche ; il y a en outre 16 européens nolisés pour le même objet, on cherche à en prendre d'autres.

15.—Le convoi de 35 transports va faire voile pour la Morée. Les vivres, par cette première division, consistent des comestibles, mais encore 30 mille piastres fortes de ces nouvelles pièces frappées au Caire. Cette somme est escortée par des arnautes et anglais.

La deuxième expédition partira d'ici à dix-huit jours.

Tout on le voit, ces conditions sont loin de l'acquiescement de l'agent français, peut être expliqué que par l'ignorance où il était de l'envoi de forces françaises dans la Morée. Quelle utilité reste-t-il donc de la convention d'Alexandrie ?

Ibrahim-Pacha, qui, d'après tous les rapports, était fermement décidé à ne point évacuer la Morée, a changé tout à coup de résolution, et a donné l'ordre de l'évacuation immédiate. Il est évident que la crainte du général Maison, qui s'avançait à grandes journées, et qui, en peu de jours, aurait pris toutes les places ravitaillées par Ibrahim, et celles données par 30000 hommes, a rendu cette résolution nécessaire. Il est probable que s'il n'eût eu affaire qu'aux 12 à 15 mille soldats affamés d'Ibrahim. Notre correspondant a donc bien raison de le dire, ce n'est point le pacha Méhémet qui a capitulé, ce sont les puissances alliées.

(Précurseur de Lyon.)

Russie.

On calcule qu'en englobant à 30 millions d'ames la population russe soumise au recrutement qui vient d'être ordonné dans cet empire, cette levée doit fournir 240000 hommes.

Afrique.

— Les nouvelles qui parviennent du cap de Bonne-Espérance sont des plus inquiétantes ; nous en recevons sous la date des 17 et 19 Juin (*via* Angleterre), qui annoncent qu'un roi africain, nommé Chakka, s'avance à la tête de 30,000 hommes ; qu'il a déjà battu son ennemi, roi cafre, qui s'opposait à son passage, et qu'il n'est plus qu'à dix journées de la ville.

Espagne.

Cadix, 21 Septembre

(Correspondance particulière.)

L'évacuation de notre place par les troupes françaises est entièrement consommée. Le 23, dans la matinée, le 15e. régiment d'infanterie de ligne a quitté nos murs, et s'est embarqué pour le port Sainte-Marie. Le lendemain, le 34e. regiment et le 20e. sont partis ; le premier, par terre, pour Saint Ferdinand ; et le second, par mer, pour Sainte-Marie. Le vicomte Gudin, qui s'est également dirigé sur cette dernière ville, n'a quitté Cadix qu'après l'évacuation. Le port de Sainte Marie a été le point de départ des quatre colonnes de l'armée d'occupation ; elles traverseront l'Espagne et rentreront en France par Bayonne. Ces quatre colonnes présentent un effectif de 8,200 fantassins et 800 chevaux.

Le 18, le général en chef des troupes françaises a adressé au gouverneur de Cadix la lettre suivante :

" Monsieur le général,

" A l'instant de quitter cette place avec les troupes dont S. M. T. C. m'a confié le commandement, je me fais un devoir de vous annoncer combien il m'est pénible de voir que mes relations avec elle vont cesser ; elles ont été si agréables pour moi, que je ne puis me voir cesser qu'avec un vif regret.

" La bonne harmonie qui a toujours régné entre nous me procure une grande satisfaction au milieu des difficultés que notre position présentait, et que V. Exc., par son caractère conciliateur, a applani toutes les fois qu'il lui a été possible de le faire.

" Je prie V. Exc., en sa qualité de président de la municipalité, de témoigner aux régidors dont elle se compose ma reconnaissance pour leurs bons procédés et leur conduite délicate envers les troupes françaises, et particulièrement envers moi, je ne l'oublierai jamais. Nous avons aussi beaucoup d'obligations aux habitans de Cadix du bon accueil qu'ils nous ont fait. Leur bon esprit leur a fait supporter avec patience les charges qui leur ont été imposées à cause de notre séjour dans leur ville. Le plus parfait accord a régné constamment entre eux et les militaires français, et ils ont agi envers nous avec une grande cordialité ; je les remercie tant en mon nom qu'au nom de la division, dont la reconnaissance leur est acquise. Il nous est extrêmement pénible de les quitter dans un moment où notre présence pourrait leur être de quelque utilité.

" Que V. Exc. veuille bien recevoir mes adieux, et être persuadée que j'éprouverais le plus grand plaisir si les circonstances me mettaient de nouveau en rapport avec elle. Je la prie aussi de vouloir bien recevoir l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

" Le vicomte Gudin.

" Lieutenant-général, commandant la division française.

" Cadix, le 18 Septembre 1828."

Dans sa réponse, le gouverneur de Cadix remercie de la manière la plus polie le général français des sentimens exprimés dans la lettre qu'il lui a adressée.

La municipalité de Cadix a aussi adressé au général Gudin une lettre de remercimens.

FEUILLETON.

Numéros sortis à l'Irrégulière 4e. classe de la Loterie de l'Eglise Catholique de Bâton-Rouge :

6 27 20 11.

Theatre.

Jamais l'Administration n'a mieux choisi qu'hier : *Joconde*, et *Le Mariage de Raison* ! ! Malgré que nous ayons l'intention de critiquer un peu la morale de la pièce de M. Scribe, nous commençons par avouer qu'il y a peu de compositions de ce genre qui lui soient supérieures quant à l'exécution.

Joconde. M. Privat a justifié l'espoir que nous avions fondé sur lui ; décidément cet artiste va renouveler les beaux jours de notre théâtre et nous faire oublier sans retour son prédécesseur ; telle est du moins l'opinion que nous a donnée de lui la verve avec laquelle il a joué *Joconde*. Il a gagné beaucoup à être entendu une seconde fois.

Il existe entre Mlle. Mariage et Mde. Milon une différence qui, sans établir la supériorité de l'une sur l'autre (du moins nous ne nous permettrons pas encore de décider cette question) demande d'être bien appréciée pour juger du mérite de toutes deux. Ces dames ont fait assaut de talens, et cette rivalité fut toujours modérée par une sage prudence, le public ne pouvait qu'y gagner beaucoup.

Mlle. Mariage est traînant taillé pour les [illegible] ; il s'est acquitté à merveille [illegible] de *Comte de Martigue*.

[illegible] vaut bien un autre. Qu'il accepte nos louanges ; il a travaillé de manière à les mériter.

Le Mariage de Raison. Quel dommage que M. Scribe, *ce fabricateur à l'eau de rose*, comme on l'a nommé depuis longtems, ait employé autant d'esprit à consacrer un principe contre lequel la saine philosophie s'élèvera toujours ! Il nous semble que ce n'est pas au dix-neuvième siècle que l'on doit plaider la cause des mariages fondés uniquement sur les rapports conventionnels. Quand les vieux préjugés s'écroulent dans toutes les sociétés civilisées, pourquoi chercher à les soutenir ? il y a tout au moins de l'inconséquence à cela. On nous dira que les choses sont si bien amenées dans la pièce de M. Scribe, que Suzette ne saurait *raisonnablement* prendre un autre parti que celui auquel elle se décider : soit ; cela prouve le talent de l'auteur, ce dont nous étions bien loin de douter, mais cela ne justifie pas du tout son intention, contre laquelle seule nous nous élevons. Il nous semble que le théâtre doit être l'image de la société, et que quand celle-ci a rejeté de son sein toutes les fausses doctrines, ou du moins quand elle travaille sincèrement à les détruire, il ne doit plus être permis à l'autre de nous offrir des tableaux où l'on carresse la chimère des rangs. Le vernis et les grâces de l'esprit désormais ne doivent plus servir qu'à parer la vérité ; Mr. S ribe a eu mille fois l'occasion de s'en convaincre au milieu de ces cercles brillans vrais centres de lumières, où s'élaborent toutes les idées généreuses que la génération actuelle embrasse avec tant d'ardeur : certes, il n'y a jamais entendu discuter le principe détestable auquel il a consacré sa plume. Quand les écrivains seront-ils donc assez independans pour s'débarrasser tout à fait de certaines influences qui coupent les ailes au génie.

Du reste, *Le Mariage de Raison* est une composition d'un mérite distingué, et malgré les critiques de quelques juges un peu sévères, elle a eu un succès complet. Le caractère de *Bertrand* est un des plus beaux et des plus parfaits qu'on ait jamais mis en scène : Alexandre l'a rendu avec beaucoup de vérité : ce n'était pas chose facile.

Nous attendions une occasion favorable pour parler de Mlle. Théodore : elle s'est présentée. Il faut de l'intelligence et du goût pour vaincre les difficultés du rôle de *Suzette* : plus d'un talent estimé d'ailleurs, y a échoué complètement. Mde. Théodore a bravement affronté ces difficultés et ne les a pas trouvées insurmontables. Il y a dans le jeu de cette actrice quelque chose qui excite et force l'intérêt ; elle a été constamment à la hauteur de son rôle : c'est promettre tout ce que nous pourrions désirer ; nous osons lui garantir le succès le plus flatteur si elle ne se néglige pas.

Edouard est encore un côté faible du vaudeville de M. Scribe : il pouvait bien se dispenser d'en faire un séducteur déhonté. M. Deschamps dans ce rôle n'a pas démérité.

Les Chansons inédites de Béranger ont été saisies ce matin, d'après ordonnance de M. le juge d'instruction, chez les libraires de la capitale.

Un écrivain anglais a dernièrement, dans un journal scientifique, essayé de calculer combien de pieds cubes de café on buvait en Europe chaque année. Il a trouvé que ce que l'on consommait de cette liqueur pourrait alimenter une rivière de dix lieues d'étendue, et dont la hauteur serait de trois à quatre pieds. En Angleterre, chaque individu mâle boit environ cent cinquante litres de café par an ; en France, environ un tiers de moins.

On nous écrit de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) que M. Perrinier, avocat distingué, qui a défendu M. Silvestre-Lacoste, homme de couleur, est devenu, à cause de cela, l'objet de nombreuses provocations. Certaines personnes ne lui pardonnent pas l'esprit d'indépendance qu'il a montrée en défendant un homme de couleur. Il a reçu à la fois trois cartels de MM. Serel, Busset et Littré ; il a pensé que l'honneur ne lui permettait pas de répondre à deux des provocateurs, mais il a accepté le cartel du troisième avec lequel il est allé sur le terrain. Après avoir essuyé le coup de feu de son adversaire, M. Perrinier a tiré en l'air. *Phare.*

On a ressenti à Marseille, le 9, à trois heures dix minutes du matin, une secousse de tremblement de terre qui a duré quelques secondes. La secousse et le craquement des meubles ont réveillé plusieurs personnes ; mais on n'a pu déterminer la direction des ondulations. On apprendra sans doute bientôt en quelles contrées ce tremblement se sera plus particulièrement fait sentir.

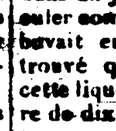

CHAPEAUX.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Daniel Clinton*, celui autres derniers arrivages, un grand assortiment de *chapeaux* de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

12 Déc.

POUR LIVERPOOL.

[illegible] balles de coton manquant pour compléter le chargement du navire MARTIN, capt. Snow. Pour fret s'adresser à G. E. RUSSELL & BARSTOW.

6 déc. rue Royale, no. 69.

SANGSUES fraiches à vendre chez F. ORIOL & Co

27 oct.—4f.

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, Lundi, de Samedi 13

COTON.

Louisiane, choix	livre	13	petites vent.
Id. 1ère. qual.	livre	11 a 12	ventes
Id. 2de. qual.	livre	10 a 10½	
Id. 3me. qual.	livre	9 a 9½	rare
Mobile, choix	livre		
Id. 2de. qual.	livre		rares.
Id. 3me. qual.	livre		
Tennessee choi.	livre		
Id. 1ère. qual.	livre		vente de 600 bl.
Id. 2de. qual.	livre		de 9½ à 10½.
Id. 3me. qual.	livre		

Arrivé depuis le 1er. Octobre 41767 balles.
Exporté depuis le 1er. Octobre 23036
Approvisionnement de la place, y compris ce qui se trouve à bord des navires non-expédiés Vendredi matin 24096

COTON.—Arrivé de Vendredi matin 6 du courant, à hier matin, de l'Intérieur et du Mississipi 1727 balles ; du Tennessee et du Nord Alabama 750 ; de la partie haute du Lac Pontchartrain 381 ; de la Mobile 112 ; de la Floride 38—Total 3004 balles. Expédié pendant le même tems : pour Greenock 2366 balles ; pour Liverpool 1047 ; pour le Havre 715 ; pour Marseille 563 ; pour Boston 283 ; pour New-York 281 ; pour Baltimore 106—Total 5256 balles, diminution dans les existences 2251 balles. Il y a eu une bonne demande pour toutes les qualités depuis notre dernier rapport jusqu'à hier où le mauvais tems a empêché qu'il se fit des affaires. Les ventes n'ont pas été tout-à-fait aussi considérables que la semaine dernière, et cela en raison du peu d'existences et d'une augmentation de prix qui a engagé quelques acheteurs à suspendre leurs opérations. Dans les Tennessee et les Nord Alabama, il s'est vendu 600 balles des dernières arrivages de 9 1-2 à 10 1-2 cts.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI 16 DECEMBRE 1828.

Premier début de Monsieur

ARISTIPPE,

premier élève de Talma, acteur du Théâtre Français, et répétiteur de déclamation au Conservatoire Royal de Paris.

Une Représentation de

TANCREDE,

Tragédie en 5 actes et en vers, de Voltaire, dans laquelle Mr. ARISTIPPE jouera le rôle de Tancrède.

DISTRIBUTION :

Tancrède	MM. Aristippe.
Argire, gouverneur de Sicile	Tabary.
Orbassan	Leblanc.
Aldamon	Rochefort.
Catane	Théodore.
Lusignan	Alfred.
Amenaïde	Mdes. Cheval.
Fanie, suivante d'Amenaïde	Chollet.

Suivie d'une Représentation de

Une heure de Mariage,

Opéra en un acte de Marsollier, musique de Dalayrac.

On commencera à six heures 1/2 précises.

Demain—La reprise de BENYOWSKI, opéra en 3 actes—En attendant MISS VOLSKOW, opéra de Rossini, le BOURGEMESTRE DE SARDAM, vaudeville nouveau.

Le Directeur du Théâtre d'Orléans a fait de grandes dépenses pour atteindre le but qu'il a eu sans cesse en vue, celui de plaire au public ; on a déjà pu s'apperçevoir, à la composition de la Nouvelle Troupe, qu'il n'avait rien épargné pour offrir aux habitans de cette ville des soirées dignes d'eux et faites pour lui mériter leur bienveillance.—Il médite encore de nombreux projets d'améliorations que le temps et l'encouragement sur lequel il ose compter le mettront à même de développer.—L'effet théâtral pour être complet exigeant que l'illusion ne soit jamais rompue, il a compris l'importance, dans ses intérêts comme dans ceux du public, d'avoir un artiste capable d'exécuter les différens travaux de peinture que nécessiteront la mise en scène de diverses pièces nouvelles, et la reprise de quelques autres qui ont toujours excité l'intérêt. Sous ce rapport il se flatte que M. DEVEL (dont l'Abeille a déjà annoncé l'arrivée dans cette ville) puisse décorateur, qui s'est fait connaître très-avantageusement en France, et qui a été vivement regretté au Havre, pourra satisfaire aux exigeances du goût et de la critique.

Vu les grandes dépenses dans lesquelles il s'est engagé, et de plus, considérant qu'il est rigoureusement nécessaire d'être juste envers tout le monde et d'offrir des avantages aux personnes qui sont animées du désir de soutenir le Théâtre, il a l'honneur de faire connaître au public :

1°. Qu'à l'avenir, toutes les fois qu'on se présentera pour arrêter une loge ou une place au parquet, on sera tenu de retirer en même tems les billets, sinon la loge sera considérée comme n'étant pas louée.

2°. Que pour avoir le privilège de conserver une loge ou un parquet pour les Dimanches, il faudra la garder aussi les Jeudis et prendre les billets régulièrement le matin, autrement on perdra son droit et la direction disposera de la loge.

M. D. ose espérer que le public ne verra dans ces dispositions qu'une nouvelle preuve de son impartialité et du désir qu'il éprouve de satisfaire également tous ceux qui l'honorent de leur protection.

N. B. Il y aura constamment un tableau ouvert pour trois représentations, et l'on pourra s'adresser à M. Colson pour la location des loges. A l'avenir, tous les avis concernant le théâtre seront régulièrement annoncés dans l'Abeille.

15 déc. A. DAVIS.

ESCLAVE EN MARRONAGE.

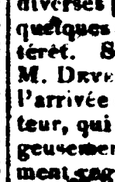

EST partie marronne de chez le soussigné, depuis deux semaines, une négresse américaine nommée *Jenny*, parlant français, âgée d'environ 30 à 32 ans, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces ; elle a une marque sur le revers de la main droite, provenant d'une ancienne blessure. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleu à carreaux et d'un vieux schall d'angola.

Le soussigné étant très-inquiet sur le sort de son esclave, la prie de vouloir bien lui écrire deux mots pour savoir où elle est et lui faire connaître l'état de sa santé.

15 Décem. J. B. LATOUR.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédiés

Navire Frances, Rifer, New-York, G E Russell et Barstow
Navire Charles Drew, Babbidge, Havre. T Nicolet et co.
Navire Sapphine, Woodbury, Havre, L. Millaudon
Nav. Eagle, Nowell, Mobile, J P Puyssou
Brick Petit, Garrido, Campêche. T Tio.
Brick Malinson, [illegible] Liverpool, S P Morgan et co.
Brick Antelop, Venison, Providence, S H Gale.
Goel. Josepha, Basso, Campêche, T Tio
Goel. Elisabeth, Fossyth, Mobile, capt.
Bateau Espérance, Richmond, Havane, J P Puyssou
Bateau Barisca, Brailford, Pascagoula capt.

Arrivés.

Navire Bengal, Shankland, de Philadelphie.
Navire Gen. Pike, du Havre.
Navire Laura, de Mallowell,
Navire Margaret, McIntosh, de Londres,
Navire Vesta, de Bordeaux,
Brick Aby Jones, Calburn, St Croix—sur lest.
Brick Huron, Fairfield, Lisbonne; rapporté.
Goelette Houbal, Williams, de la Havane ; à Gordon, Perstall et co ; avec du sucre, café et melasse, à L. Millaudon, A Fink et co, S G Blanchard, F Tio, J Puyssou, F Brunette, M F Maher.
Brick Hope, Loring, Malaga ; rapporté.
Goel. Henry, Nichols, de St Barts—sur lest.
Sloop Hope, Paine, venant de East Greenwich.
Navire Ida, Hudson, de Liverpool (26 Oct.)
Brick Comet, en 44 jours de Hambourg.
Bateau à vapeur Atlas, de Louisville.
Bateau à vapeur Cooper du Bayou Sarah, avec du coton, et des passagers.
Brick Dupont, Merriman, New-York, cargaison consignée à R Dubreuil, J H Fiehl, W et J H Lovereich, Mde. Chouteau, Holden et au capt
Navire Sarah, Starling, Norfolk, avec 148 esclaves et une cargaison consignée à N et J Bick, H B Leeat Co. et au capitaine.
Navire Charleston, Ross, Havane, cargaison, café, vin, cigarres, marchandises &c. à Hodge ir J W Buchanan et Co, S G Blanchard, A Taylor, J M Rae, J Dupuy, H Morgan, et à ordre.
Goelette Isabelle, Vaquez, Matanzas, cargaison: 221 sacs café, cuirs et cornes etc. à Thompson et Garnet et à ordre.
Barque Hercules Longepre en 16 jours de Philadelphie, à S P Morgan et co.
Brick Burkspert, Herrimans, New-York.
Goel. Espagnole Nuestra Senora, de Loreto Urquire, Havane.
Bateau à vapeur Criterion, de St Louis, avec du plomb, coton, cire jaune, huile de castor, etc.
Bateau-à-vapeur Shephardson, venant de Cincinnati; avec 310 barils saindoux, 378 bls porc, 8 bls bœuf, à Wallace et Jupet 147 bls porc, 100 barils graisse à Adams et Robertson 200 do 98 bls porc à S Paxton, co et à d'autres 80 bls farine, 109 do patates en cargaison.
Bateau à vapeur Cincinnati, de Monroe, (Ouachita) avec du coton à Soher, Goodman et co; P Dubpetrand; G Morgan; N Cox; J Cella.
Bateau à vapeur Dolphin, venant d'Alexandrie avec du coton à Reynolds, Byrne et co; J B Bonnet et co; N et J Bick; Wilkins et Linton.
Bateau à vapeur Ouachita, venant de Trinité, avec 150 bls lard à H Tappen; de jambon ; à Bateau à vapeur North America, de St. Louis, avec du plomb à De Blanc et Lavillebeuve; bœuf porc, beurre, à divers consignataires.
Bateau à vapeur Gen. Carroll, Gray, de Louisville avec 108 balles coton à Reynolds Byrne, et co. 397 rouleaux corde 55 ps [illegible] 1000 bls farine 10 balles coton à Wallace Page 23 do à M White; 1 bls [illegible] jambon; 22 rouleaux corde à M'Collester, 32 bls bœuf divers articles à différens consignataires—65 passagers.
Bateau à vapeur Walk-in-the Water, Buckner, de Vicksburg, avec 965 balles coton à Reynolds, Byrne et co. 95 à J Hagan et co. 58 à L. Millaudon; 219 à Wilkins et Linton; 283 à A Fink et co —total, 1220 balles.
Bateau à vapeur Hunters, Gay, en 11 jours de Louisville, avec 715 bls porc, 1350 fréquins graisse 36 bls [illegible] verjus, ambons 11 bls whiskey 42 do. 486 [illegible] à Whelock.

En rivière.

Navire Essex, de Liverpool,
Brick Florida, en 40 jours de Hambourg.
Brick Olive Branch ; brick Amanda.
Il y a en outre plusieurs autres batimens dont on ne connait pas les noms.

ATTENDU que Charles André Cerisay, shériff de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérôme Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagemens souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, savoir :

1°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1820, envers Jacques Villeré, gouverneur de cet Etat, ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.

2°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1827, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme caution.

3°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. B. Robertson, les deux autres le 28 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

4°. Sept engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 1er. Mai 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagemens avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Cerisay, des devoirs de shériff et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques :

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagemens ne seraient pas annullés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce trois Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Par le gouverneur P. Dubreuil.

15 déc. Secrétaire d'Etat.